

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 27 mai 2026

N° 26/031

JD/RJ/SA

Objet : Modification de la désignation des membres titulaires et suppléants représentant les collectivités ou établissements publics affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence appelés à siéger en formation plénière du conseil médical.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mai, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 11

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Bernard LIPERINI, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, Monsieur René VILLARD.

Absent représenté : 2

Mme Anne-Marie CHABAUD a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS ;
Mme Sabine DANERI a donné procuration à M. GRAMBERT.

Absents excusés : 6

M. Serge PRATO, M. Patrick VIVOS, M. Christophe IACOBBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, Mme Marion MARCHAL et sa suppléante Mme Catherine BOLÉA, M. Gilbert REINAUDO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT,

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Monsieur Michel GRAMBERT, Vice-président, rappelle aux membres du conseil d'administration que chaque conseil médical départemental, réuni en formation plénière, est composé de :

- un président, désigné par le préfet parmi les 3 médecins titulaires,
- deux autres médecins titulaires ou de leurs suppléants,
- deux représentants titulaires et deux représentants suppléants du personnel,
- deux représentants titulaires et deux représentants suppléants du centre de gestion désignés par le conseil d'administration parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités ou établissements publics affiliés au centre de gestion.

Par délibération n°25/039 du 28 novembre 2025, le conseil d'administration a fixé la liste des membres du conseil médical en formation plénière le représentant comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Pierre FISCHER	Monsieur Christophe IACOBBI Monsieur Emmanuel MULLER
Madame Sylvie SAMBAIN	Madame Sabine DANERI Madame Anne-Marie CHABAUD

Conformément à l'article 4-1 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation de conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, **Le mandat des représentants de la collectivité ou de l'établissement public prend fin au terme de leur mandat électif, quelle qu'en soit la cause.** ».

Comme suite aux résultats des élections municipales, le président propose donc de désigner les membres suivants pour remplacer les membres qui n'exercent plus de mandat électif :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Pierre FISCHER	Monsieur Christophe IACOBBI Monsieur Gérard AURRIC
Madame Anne Marie CHABAUD	Madame Sabine DANERI Madame Michèle COTTRET

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oui l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

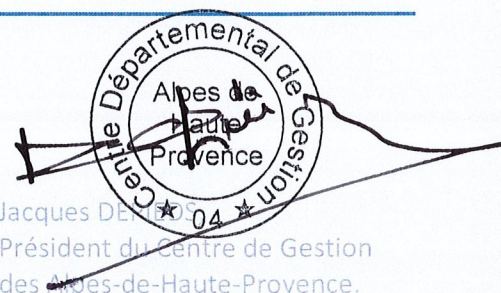
A l'unanimité à 13 voix pour :

- ✓ **Fixe** la liste des membres titulaires et suppléants de ladite formation représentant le conseil d'administration comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Pierre FISCHER	Monsieur Christophe IACOBBI
	Monsieur Gérard AURRIC
Madame Anne Marie CHABAUD	Madame Sabine DANERI
	Madame Michèle COTTRET

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 27/05/2026


 Jacques DENIS
 Président du Centre de Gestion
 des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
 004-280400177-20260527-D26_031-DE
 Date de télétransmission : 11/06/2026
 Date de réception préfecture : 11/06/2026

Transmis au représentant de l'Etat le :